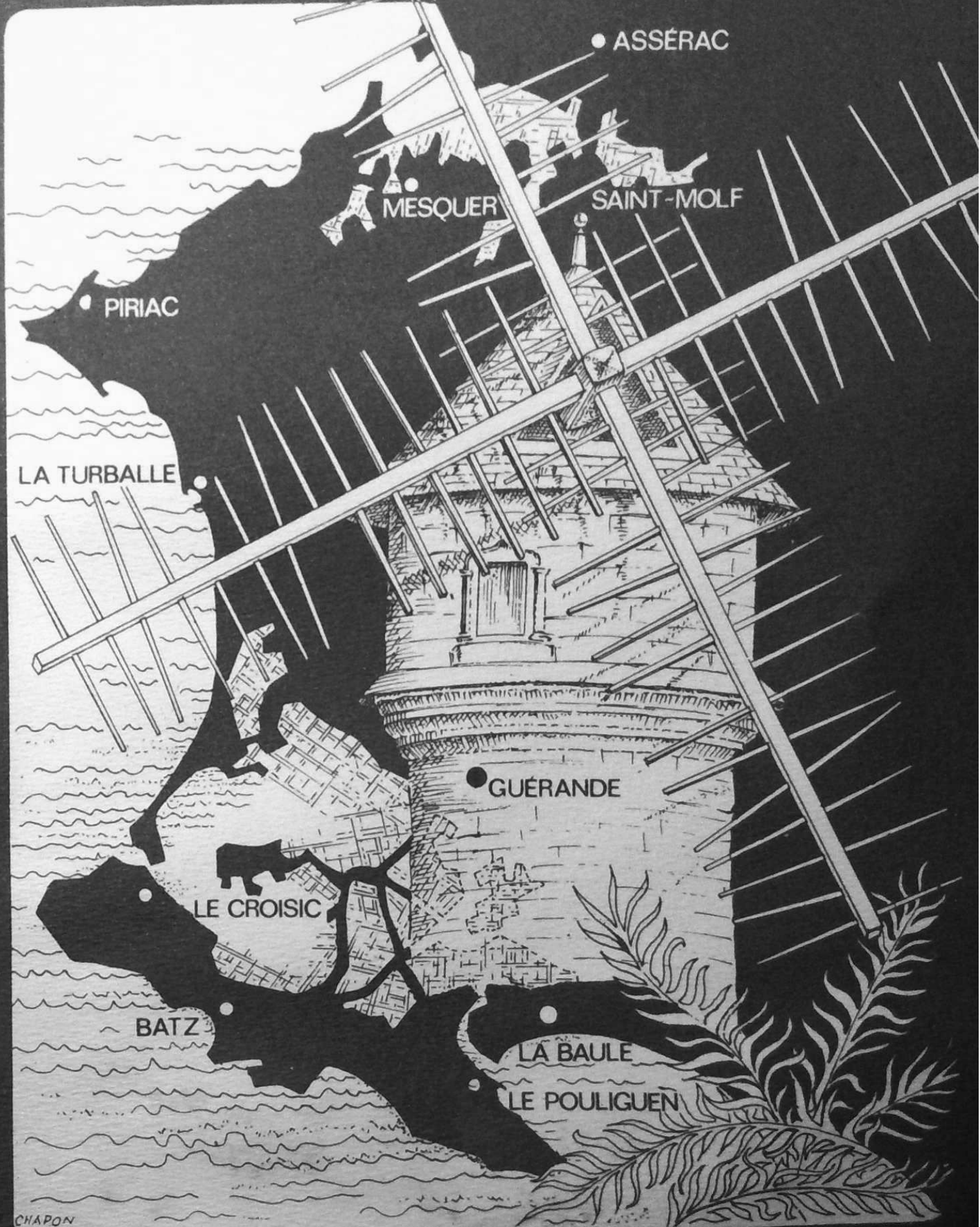


# pen kirriak



CHAPON

VOUS QUI APPRÉCIEZ  
**pen kiriak**  
ET SON ACTION

SOUSCRIVEZ ET ADHÉREZ  
... DES AUJOURD'HUI  
POUR 1984

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 1983

*L'Association Pen Kiriak a tenu son assemblée générale annuelle le 22 juillet à Piriac.*

*Une assistance nombreuse et attentive a participé à la réunion et a montré son intérêt par de multiples interventions.*

*Avant d'évoquer plus en détail les principaux sujets de préoccupation de l'assistance qui a débouché sur des vœux destinés aux autorités responsables, revenons rapidement sur le déroulement de la réunion.*

*Le Président, Jacques Bachelier, souhaite la bienvenue aux participants qui, par ce beau temps ont eu le mérite de s'arracher aux joies de la plage ou de la mer pour montrer leur intérêt à Pen Kiriak.*

*La parole est à Jacques Guilmet, vice-président, pour présenter le rapport moral qui comprend quatre parties et retrace les activités de Pen Kiriak depuis l'été 82 :*

*Puis André Bellec, trésorier, présente le bilan financier établi sous contrôle d'un commissaire aux comptes ; le bilan 82 présente un léger excédent de recettes et le premier semestre 83 est satisfaisant.*

*Sur question d'un auditeur il est précisé que l'association compte 294 cotisants réels.*

**Voici les principaux thèmes abordés dans le rapport moral puis soumis à la discussion de l'assemblée.**

**Qualité de la vie :** l'implantation des cabines téléphoniques (y compris pour handicapés) ; la distribution du courant électrique (nombreuses coupures génératrices de perturbations soit simplement gênantes soit très graves comme l'impossibilité d'implanter une activité informatique) ; artisanat : désertification (coiffeur, serrurier, fileur de verre...) ; les arbres : sauvegarde et remplacement des espèces qui disparaissent ; réseau d'assainissement : lenteur des travaux, secret des programmes, et parfois, malfaçons non corrigées : qui commande l'entreprise ou les Maires ? ; cambriolages ; animation : l'été dernier, une conférence d'Yves Cosson sur son itinéraire poétique a été donnée ainsi que trois concerts. Cette année, Yves Cosson nous a parlé de St-Exupéry et quatre concerts seront donnés en août ; il est demandé de faire une publicité de bouche à oreille.

**Aménagement de l'espace et sites.** — Plan d'occupation des sols ; protection du littoral, Ile Dumet, Cutoir de Piriac.

**Le patrimoine historique.** — Sauvegarde des monuments mégalithiques : Pierre du Méniscoul, cartes du Diable. La pierre du Méniscoul va être placée dans le jardin de la Mairie et sera ainsi sauvée de la dégradation intervenue depuis son « transfert ». Un appel est lancé aux volontaires pour fouiller le site des Cartes du Diable.

La « Fontaine d'hiver » de Boudicois est menacée par des remblais sauvages, il faut à tout prix la sauver.

**La pollution.** — Poissons morts en 82, coquillages insalubres en 83 : toutes les associations du littoral ont depuis plusieurs années poussé un cri d'alarme. Les causes en sont connues, mais jusqu'à cette année, les responsables et la presse ne parlaient que des effets (algues, plancton). Les professionnels étant durement touchés, la censure est partiellement levée : trop d'eaux de rivière riches en matières nutritives pour les algues et le plancton : ces matières ont pour nom engrais mais surtout égoûts.

Pen Kiriak a participé l'hiver dernier à une réunion de l'ISTPM et continue à être vigilante en collaborant avec la DDASS.

**Arrivée du gaz naturel à Piriac.** — Le gaz n'arrivera sûrement pas à Piriac en 1984, seule une enquête de débouchés est en cours, elle est pour le moment défavorable. Par contre, La Turballe, sera desservie en 84.

**Nouveau port de plaisance.** — La commission nautique départementale réunie il y a quelques semaines a proposé la création d'un port intercommunal Piriac-Mesquer.

Le site retenu serait Bran Bel (Brambel). Nous suivons ce dossier pour connaître la nature du projet qui peut être soit intéressant soit nuisible au site (actuellement une trentaine de bateaux sont en mouillage à cet endroit).

**Plan d'occupation des sols.** — Une action vigilante et énergique doit mobiliser Pen Kiriak. En effet, nous assistons à une dilapidation du patrimoine naturel, surtout agricole par grignotages mineurs mais insidieux à chaque réunion du groupe de travail dont l'accès reste interdit à Pen Kiriak malgré l'arrêté préfectoral.

De source « digne de foi » comme disent les journalistes, nous avons appris qu'il était envisagé de ne pas faire d'enquête publique. Nous maintenons que petit à petit, c'est toute la philosophie du POS de Piriac qui est remise en cause : Sissac, Lerat-Fressigné, ZIF de Vieux-Lerat, Lerat-Kerbulin, Terrasseau, Kergosso, La Justice : autant de sujets d'inquiétude où le secret recouvre tout : espérons que nos craintes soient vaines...

**Assainissement.** — Certains secteurs sont en état de saleté inadmissible par suite du sans-gêne de certains (Chatosseau, Toul Pors, Lerat), nous souhaitons une répression sévère au moment où Piriac sollicite le classement en « Station balnéaire ».

**Sentiers et protection des côtes.** — Le sentier de Kervin-Lerat, amorcé spontanément et promis par la mairie depuis 3 ans est barré aux piétons et sert de décharge publique.

Entre la Pointe de la Croix et Pors er Ster les mesures de protection de la falaise contre l'envahissement automobile ont commencé à être mis en place.

**Information municipale.** — Pen Kiriak aux côtés d'autres, réitère sa demande de panneaux d'informations municipales dans les villages très à l'écart du bourg.

En résumé, l'assemblée vote à l'unanimité des vœux d'intervention sur :

- le P.O.S. de Piriac
- l'assainissement
- le nouveau port de plaisance
- la protection des côtes
- la sauvegarde du patrimoine historique
- l'information dans les villages.

Ces vœux sont publiés en annexe de cet article.

**Chemin douanier.** — Pen Kiriak a participé à la Commission qui a maintenant terminé ses travaux : l'enquête publique s'ouvre et nous encourageons vivement tous à la consulter. Tous c'est-à-dire non seulement les propriétaires riverains mais surtout les usagers.

#### Agriculture et tourisme

L'enquête faite l'été dernier, sur les interférences tourisme-agriculture en presque île guérandaise est publiée, il semble que le groupe de travail du POS n'en ait pas tenu compte, cette erreur devrait être réparée.

#### Ile Dumet

Le classement en Réserve Naturelle, malgré l'accord du propriétaire et de toutes les administrations a été refusé à la suite de rivalités personnelles inadmissibles. Pen Kiriak va s'efforcer de « déterrer » le vrai dossier.

#### Liaisons avec les municipalités

#### PIRIAC

Pen Kiriak a été admis à trois commissions extra-municipales :  
**Urbanisme, environnement et sauvegarde du littoral :** animateur, M. Cubaynes. Tous ces sujets sont des options majeures pour Pen Kiriak association agréée « Environnement » par arrêté préfectoral, y compris pour le POS.

Or, à ce jour, cette commission ne s'est pas réunie...(\*)

**Essor et développement :** animateur M. Delhumeau, délégué Pen Kiriak : Georges Garnier. Trois réunions ont eu lieu à ce jour, M. Garnier expose le compte-rendu, animation commerciale-classement de périmètre historique, camping en zone non agréée ont été discutés alors que Pen Kiriak avait proposé dans les priorités l'amélioration des structures de base : transports, électricité, téléphone, égouts.

**Animation, information et tourisme :** animateur, M. Auneau, Pen Kiriak y a participé avec Jacques Guilmet au titre de l'animation. La mairie envisage une expérience d'animation hivernale que nous allons suivre avec intérêt.

#### LA TURBALLE

MM. Jarno et Bachelier ont rencontré M. Pigeon, maire qui est ouvert au mouvement associatif. Ils lui ont rappelé quelques points de préoccupation : envahissement des dunes par les voitures qui détruisent le couvert végétal ; protection du périmètre VVF, marais salants ; établissement d'un sentier douanier à la Bastille ; protection du site préhistorique du Parc de Motte, etc...

#### APPEL :

Jacques Bachelier pendant le dépouillement du vote de renouvellement partiel du conseil, lance un appel insistant pour une aide en effectif hors saison.

Si à Nantes, les démarches sont effectuées par plusieurs personnes, il n'en est pas de même à Piriac où les tâches administratives (courrier, dactylographie, bulletin, comptabilité) et les contacts personnels demanderaient le concours de 3 ou 4 personnes 2 h par semaine.

Les administrations régulièrement visitées au niveau des Directions sont :

- environnement, régional, départemental, mission préfectorale
- équipement départemental
- Direction de l'Action sanitaire et sociale.
- Affaires culturelles
- Temps libre.

#### Elections du Conseil

Un tiers du Conseil est rééligible chaque année.

Le renouvellement des membres du conseil porte sur cinq sièges : réélus : MM. Brunet, Guilmet ; élus : M<sup>me</sup> Couchoud, MM. Kerverdo et Longa (ce dernier pour la section de La Turballe). ●

\*La première réunion s'est tenue le 30 septembre.

## NOUVEAU PORT DE PLAISANCE

La Commission Nautique Départementale a proposé le site de BRAN BEL pour l'implantation d'un nouveau port de plaisance, qui serait intercommunal.

Nous ne savons rien sur les structures envisagées, elles peuvent être légères et compatibles avec l'environnement mais elles peuvent être lourdes.

Dès que Pen Kiriak a rendu ce projet public une soixantaine de familles riveraines s'est déclarée hostile a priori.

Pen Kiriak désire donc que tout soit bien clair, par exemple par une «AUDITION PUBLIQUE», suivie d'une ETUDE D'IMPACT. Dans cette affaire il n'y a pas eu concertation avec les autres administrations concernées, pourquoi ?

## INFORMATION MUNICIPALE DANS LES VILLAGES

Ce vœu simple est un rappel :

Pour une meilleure information des personnes qui ne peuvent assez souvent se rendre au bourg, il est souhaité des panneaux d'affichage non seulement d'annonces légales, mais de tout ce qui concerne la vie de la commune. On pourrait inciter l'E.D.F. à y placarder ses avis de coupures de courant qu'elle omet souvent de placer dans les secteurs concernés.

## PROTECTION DU LITTORAL

Ce vœu déjà exprimé avec force les années passées concerne le respect de la réglementation de la circulation et du camping-caravaning en bordure de côte. La zone la plus fragile va de la Pointe de la Croix à Pors er Ster.

Une protection partielle est d'ores et déjà assurée soit par un fossé soit par des enrochements, cependant cette protection n'atteint qu'à peine la moitié des accès. D'autre part le parking de Toul Pors est en partie neutralisé par des dépôts de terre.

Nous émettons donc le vœu que des parkings de capacité suffisante soient réaménagés ou créés et que les derniers accès à la falaise soient supprimés. Nous suggérons toutefois qu'au moins un accès soit muni d'une fermeture mobile permettant le passage des véhicules de sauveteurs en cas d'intervention nécessaire sur la côte.

## SENTIERS

Dans le même souci de protéger la promenade piétonne, nous souhaitons que les sentiers intérieurs soient entretenus, en premier lieu celui de Kerwin à Lérat.

Destinataires des vœux :  
Maire, Sous-Préfet, Président du Conseil Général;  
Administrations concernées : DDA, DDASS, DDE, DRAE, PZC Maritimes  
Comité de Mission Environnement, SOBEA.

## NUISANCES ET ASSAINISSEMENT

Ce thème est si manifestement le plus grave pour Piriak que les Autorités ont refusé le classement en station balnéaire.

Si la lenteur de la construction du réseau d'assainissement ne dépend pas de la seule commune, il n'en est pas de même du respect de la réglementation en vigueur :  
- déversements d'égoûts sur la voie publique, les ruisseaux ou les plages  
- dépôts sauvages d'ordures

Une autre cause importante de nuisances a donné lieu à de multiples plaintes et est : le tapage nocturne (autour de «barques à frites» fonctionnant sans autorisation) et rondes incessantes d'hélicoptère à but commercial.

Lors d'un dépôt de plainte nous avons appris que les gendarmes ne rendaient pas compte au Maire, réglementairement, de leurs procès-verbaux, comment dans ces conditions peut-il être informé ?

Une nuisance importante réunissant les problèmes sanitaires et ceux du bruit est causée par des campings sauvages, certains en pleine agglomération et sans cacher leur intimité de la vue de la rue. Est-ce là l'image de marque qu'on veut donner de Piriak ?

Nous émettons aussi le vœu que le secret soit levé sur la programmation de la construction du réseau d'égoûts, il existe pourtant un calendrier !

## PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE PIRIAK

Le POS est en cours de révision.

Pen Kiriak n'a pas reçu de réponse favorable à sa demande de participation au groupe de travail, bien qu'agréée «Environnement» au titre L 121 8 du Code de l'Urbanisme.

La communication des comptes rendus de ce groupe de travail lui a été également refusée.

Cependant des informations circulent et la DDE ne fuit pas le dialogue. A la date de l'assemblée générale de Pen Kiriak qui a émis ce vœu il y avait refus de soumettre le POS modifié à l'enquête publique, sous le prétexte que les modifications étaient mineures, de détail et ne portant pas atteinte au caractère fondamental du POS.

Nous avons vivement contesté cette allégation avec quelques exemples précis, dont voici quelques points :

- autorisation de densifier les constructions dans la zone «d'Ornano» (côte des Fressigné à Lérat)
- déclassement de nouvelles zones agricoles notamment l'une des dernières zones boisées.
- absence de prise en compte de l'enquête 1982 de la Chambre d'Agriculture «Agriculture et Tourisme»
- absence de réservation de zones résidentielles de loisirs et laisser-faire à une parcellisation anarchique de terrains non constructibles destinés à fixer des caravanes à l'année ce qui est justement interdit
- en bref, une dilapidation du patrimoine naturel qui fait le charme du pays et son attrait touristique par une multiplication de grignotages apparemment mineurs, mais qui réunis, bouleversent profondément le caractère de Piriak.

Notre vœu est donc de voir confirmer la mise à l'enquête publique du POS avec une très large information préalable du public. ●

## L'ARBRE ET L'EAU

Haroun Tazieff, l'homme des volcans, s'est tout naturellement intéressé aux énergies du feu, du soleil, mais aussi aux des méfaits du feu : les incendies de forêts.

Porte-parole de la quasi totalité des spécialistes, il a préconisé le sauvetage de la forêt par le débroussaillage et la plantation de feuillus.

Mais qui l'écoute ?

Alain Bombard, l'homme de la mer, qui est avant tout un homme de terrain comme Tazieff, lance depuis des années des cris d'alarme sur la pollution de l'eau et la disparition de la vie aquatique.

Mais qui l'écoute ?

Dans notre presqu'île guérandaise nous sommes particulièrement concernés par ces deux problèmes.

L'arbre, le premier a été détruit ou menacé non par le feu mais par la maladie et surtout par l'homme : par le remembrement, par des zones constructibles anarchiques.

Il y a belle lurette que la forêt de feuillus notée encore sur les cartes du XVIII<sup>ème</sup> siècle a disparu. Ses restes ont été progressivement transformés en résineux. Erreur ! Si, à La Baule, il fallait fixer rapidement des dunes, ailleurs il ne fallait pas adapter l'arbre au terrain, acide, mais tenter de corriger le terrain par des plantations humifères, donc de feuillus.

Des feuillus, il en existait surtout sous forme de haies et de taillis, essentiellement ormes et châtaigniers. Mais le plus bel arbre de la presqu'île, feuillu persistant, est le chêne vert. Il est d'ailleurs une barrière contre la propagation des chenilles des pins. Les pins, maintenant traités, sont pour la plupart sauvés.

Ce n'est pas le cas des ormes, beaucoup plus difficiles à protéger. Mais depuis l'apparition de la maladie ici, il a été démontré de façon constante qu'une taille sévère des arbres jeunes, permettait la survie de haies de quatre à cinq mètres de haut. Les arbres sur tige, par contre meurent en masse et les particuliers ne trouvent aucune aide pour couper, désoucher et replanter d'autres espèces. Pourtant le reboisement en essences différentes devient urgent si l'on veut reconstituer les bois et retenir l'humus déjà fortement éliminé par le vent et l'eau à la suite du remembrement.

Pourquoi ne pas planter des chênes verts qui allient les avantages des feuillus et des résineux sans leurs inconvénients ?

Ne l'oublions pas, la presqu'île guérandaise ne doit pas devenir un Sahel ! Ne souriez pas : sans arrière-pays verdoyant pour le tourisme, sans agriculture, premier employeur avant les métiers de la mer et du tourisme, mais oui ! comment vivrait-on surtout en demie saison ? On vivrait encore, grâce à la mer, premier attrait touristique, mais...

Mais justement cette mer, n'est-on pas en train de la transformer en poubelle ?

On s'est moqué d'Alain Bombard quand il a dit cela. Et pourtant, après la Méditerranée c'est le tour de notre Atlantique !

Cela a commencé avec le pétrole et cela continue maintenant par les effluents terrestres charriés par les rivières, surtout lors des orages : lessivage des terres agricoles remembrées (encore !), égouts mal épurés ou pas traités du tout.

De la menace hypothétique et pas prise au sérieux, on est désormais au centre du problème, désarmés et condamnés à interdire la pêche ! Qui croyait à cela il y a seulement cinq ans ?

La Baie de Vilaine en a subi les effets dès la mise en service du barrage d'Arzal qui a totalement modifié les débits d'étiage en été. Puis en 82, premier «accident naturel», d'après les autorités, des centaines de milliers de poissons morts, la pêche suspendue en pleine saison touristique.

En 83 si l'ISTPM a pris des mesures de surveillance, rien de constructif n'a été fait sur les rejets en amont. Un temps orageux exceptionnel et une mer chaude ont concentré ces rejets aliments riches pour les planctons et les algues, certaines espèces émettant des toxines fixées par les coquillages filtreurs (bivalves) d'où encore, interdiction de pêche de ces coquillages : vacances gâchées pour beaucoup d'estivants, catastrophe économique pour les conchyliculteurs professionnels.

Devant de telles conséquences le secret officiel n'est plus possible : les autorités laissent publier, sans trop insister, les vraies causes : la pollution des eaux. En effet parti de la baie de Vilaine le phénomène est étendu sur toute la côte sud bretonne et sur la côte normande de part et d'autre de la baie de Seine où le processus de désertification de la faune marine est encore plus avancé que chez nous.

A quelque chose malheur est bon dit le proverbe, et ceci concerne la pêche à pied.

En effet, depuis quelques années des individus de plus en plus nombreux opèrent de véritables razzias sur nos côtes.

Pen Kiriak dénonce ce saccage depuis trois ans sans aucun succès. Les autorités maritimes refusent de sévir alors qu'elles poursuivent abusivement certains chasseurs sous-marins «qui n'ont pas sollicité leur autorisation gratuite» (sic), même s'ils n'ont rien pêché !

Plus grave, les Affaires Maritimes consultées par Pen Kiriak à La Turballe, Saint-Nazaire, enfin Paris ont REFUSÉ de communiquer les textes réglementaires dont voici pourtant un extrait remis (ce n'est pas une blague) aux... plongeurs sous-marins : «...3. la pêche à pied est autorisée en zone salubre dans la limite de 3 kg par personne et par marée.»

Ce seul extrait du règlement, s'il était appliqué, permettrait de réduire les destructions qui sont le fait d'amateurs mais aussi de professionnels venant avec des camions frigorifiques, parfois de Vendée, ramasser les palourdes par centaines de kilos. Ainsi cette interdiction estivale de la pêche aux bivalves va-t-elle être bénéfique pour la reconstitution des stocks.

Ainsi, l'arbre c'est une campagne vivante permettant la survie des activités agricoles en fixant oxygène et humidité et en brisant le vent salé du large. L'arbre c'est aussi une campagne verte pour les loisirs, des promenades ombragées recherchées des touristes et si agréables à l'automne à la recherche des champignons...

L'eau, la mer, c'est évidemment le pôle d'attraction numéro un pour les touristes mais c'est aussi un outil de travail fondamental pour les pêcheurs : la mer-poubelle serait la mort rapide du pays.

Arbre et eau sont complémentaires et c'est leur respect seul qui fera garder à la presqu'île sa réputation de pays touristique de premier plan. ●

## LE SENTIER DOUANIER ET L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Nous ne voulons ici faire le procès de personne, nous voulons seulement déplorer que les règles administratives soient telles qu'elles donnent l'impression au grand public que ces enquêtes sont faites «à la sauvette» pour éviter que toutes les contestations éventuelles n'éclatent au grand jour et ne doivent être prises en considération.

Dans le cas qui nous occupe, nous estimons cela d'autant plus regrettable que le travail sur la rénovation et la sauvegarde du sentier douanier a été à notre avis remarquablement exécuté et de plus dans un délai rapide.

Notre Association qui avait participé aux réunions de la Commission de travail a appris par hasard que l'enquête (ouverte pour 15 jours) allait être close quelques jours plus tard. Elle s'est empressée d'informer ceux de ses adhérents qu'elle savait concernés directement par ce projet, d'autres auraient voulu faire des remarques sur l'aménagement proposé, mais ils sont arrivés trop tard et ils étaient forclos, ils nous en ont exprimé leur amertume.

Nous pensons que c'est la réglementation qui devrait être modifiée, de manière à ce que l'information circule alors qu'elle paraît réglementairement quelque peu étouffée. C'est sans doute au niveau de nos élus : députés, sénateurs, que la question doit être posée.

C'est volontairement que nous insistons sur ce sujet, nous voudrions détruire l'idée de certains responsables : «LE SENTIER DOUANIER N'INTERESSE QUE LES RIVERAINS».

C'est plutôt l'inverse qu'il faudrait dire, il ne concerne sauf exception que très indirectement les riverains, c'est le bien commun de tous, c'est l'un des charmes de la commune avec ses neuf kilomètres de côte, le bourg et ses vieux villages, car il faut admettre que l'intérieur est d'une triste banalité engendrée par sa monotonie (voir l'article «L'arbre et l'eau»).

Défendre le sentier douanier, c'est défendre Piriac, c'est pourquoi il nous paraît regrettable que le temps n'ait pas été donné, à loisir, à tous les Piriacais de souche ou d'adoption, de venir juger sur pièce les documents fort bien faits proposés à leur attention.

Certains de nos adhérents n'ayant pu s'exprimer à l'enquête nous ont fait part de leur intention de nous en entretenir. Nous reviendrons certainement sur ce sujet dans notre prochain numéro.

*Nous ajouterons sous forme de post-scriptum un point de détail qui n'est pas sans importance dans l'état actuel des choses : la publicité obligatoire faite dans un journal d'annonces légales est pratiquement illisible : il faut s'astreindre à en lire plusieurs lignes avant de savoir de quelle commune il s'agit. Il serait si simple de mettre en exergue et en caractère gras le lieu concerné par cette enquête. Le simple bon sens le voudrait !*

*En attendant les journaux se devraient, pour aider leurs lecteurs de faire eux-mêmes cette présentation qui rendrait le plus grand service. Nous suggérons aussi que sous la rubrique locale figure un renvoi aux annonces légales. ●*

N.D.L.R. Les États Régionaux de l'Environnement tenus en 1982 ont demandé avec insistance la révision de la procédure des enquêtes publiques (ex : Livre Blanc - Pays de la Loire § B4), ces travaux n'ont jamais été pris en compte par le Ministère même qui les avait suscités !

## RÉFLEXIONS SUR LES NOUVELLES FÉODALITÉS

Le journaliste économique de la télévision, fort connu, François de Closets a publié récemment sur ce thème un livre intitulé «TOUJOURS PLUS». Ce livre qui a atteint un tirage considérable - près d'un million d'exemplaires - a révélé aux français que dans des domaines différents, des groupes professionnels ou sociaux-professionnels parvenaient par des moyens appropriés, mais légaux, à obtenir des avantages - très souvent d'ordre financier - très supérieurs à ceux de la moyenne de la profession. Ces groupes tendent à se fermer sur eux-mêmes et s'efforcent de garder secrets leurs avantages spécifiques. L'auteur classe ces bénéficiaires dans ce qu'il baptise avec humour la «privilegiatura». Il considère, à juste titre, qu'il faut mettre un frein, sinon un terme, à ce phénomène, sous peine de le voir s'étendre dangereusement, l'intérêt particulier du groupe ignorant l'intérêt général.

Nous venons d'assister tout près de nous à la création d'une petite féodalité, bien fermée, celle des médecins du bout de la presqu'île (Mesquer, Piriac, La Turballe) (\*). Pourquoi abordons-nous ce sujet délicat dans ce bulletin, tout simplement parce que de nombreuses personnes nous ont demandé de dire tout haut ce qu'elles pensent tout bas et ne peuvent ou ne veulent dire tout haut, mais aussi parce que nous n'approuvons pas la décision prise par ces médecins.

Nous y voyons une atteinte indirecte à la qualité de la vie, à la liberté de choix et à l'image de marque de notre petite région. Car il semble bien que cette forme d'action concertée soit - heureusement - peu fréquente en France.

Nous souhaitons qu'il s'agisse d'un accès de mauvaise humeur passager, qui disparaîtra à l'occasion du prochain réajustement des honoraires médicaux. S'il n'en était rien, nous souhaiterions alors que lors du renouvellement de la Convention Médecins/Sécurité Sociale, soit introduite une clause qui interdise formellement ce genre de coalition. ●

(\*) Il s'agit de l'entente entre TOUS les médecins d'un MEME secteur (donc OBLIGATION ABSOLUE pour les malades de subir ce fait), de porter le taux de la consultation et de la visite à un tarif très nettement supérieur à celui de la convention (exemple : consultation à 80 francs quand le tarif était à 60. Le chiffre de 80 a toutefois été maintenu quand la convention est passée à 65). Nous ne discuterons pas sur le fond, ni n'accepterons de polémiquer, nous ne voulons connaître que l'intérêt du malade, en précisant toutefois qu'il est faux de dire que les mutuelles paient cette différence.

### ADHÉRENTS et ABONNÉS RETARDATAIRES

Ceci vous concerne :

Nous serons au regret d'interrompre le service du bulletin si votre chèque bancaire ou C.C.P. (Nantes 85-95 B) ne nous parvient pas au plus vite (70 F).

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

## RUE DES HUGUENOTS

Elle a déjà été signalée dans PEN KIRIAK (N° 4-1979) et j'écrivais, alors, à son sujet : « *La rue des Huguenots, c'est un peu ce « cri de pierre, lugubre et solennel » qu'Albert Camus entendait monter des ruines de Djemila La Romaine : elle évoque ici, au cœur-même du bourg l'un des moments les plus tragiques et les plus lamentables de l'Histoire de France... et de Piriac.* » Une note précisait : « On ignore, en fait, d'où vient ce nom pour désigner les Protestants. J'ai pu, enfin, éclaircir un peu ce point d'histoire qui intrigue nombre de piriacais et de touristes : ils découvrent avec surprise la plaque apposée dans cette jolie ruelle de notre bourg.

## UN PEU D'ETYMOLOGIE

**CAMISARD** : Ce mot a deux significations : il désigne, à la fois, ceux qui portaient une chemise (camise) et ceux qui se livraient à la « camisade » (embuscade nocturne.)

**PARPAILLOT** : du languedocien et gascon « parpailhol » : papillon (surtout ne pas confondre avec « papiste »), il désignait, de façon péjorative, les calvinistes qui portaient des vêtements blancs au siège de Clairac, en 1621.

**PROTESTANT** : Un participe présent devenu substantif et attribué, dès la fin du XVI<sup>e</sup> aux Etats Luthériens d'Allemagne qui protestaient contre les décisions de la Diète de Spire.

## ET LES HUGUENOTS ?

Cette épithète célèbre a été lancée en France pour désigner, de façon générale, les PROTESTANTS, lesquels ont souvent fini par l'accepter et l'employer eux-mêmes. On rencontre un emploi assez fréquent de ce mot à la suite de la Conjuraison d'Amboise (1560) : huguenot est alors utilisé par le Parti des Guises comme sobriquet. Mais le terme existait déjà avant 1560 et on le signale, comme diminutif de Hugues, dès le XIV<sup>e</sup> s.

Son étymologie serait-elle allemande ? « *Eidgenossen* » = Conjurés. Allusion au Roi Hugon (sorte de lutin, de loup garou), ou encore à Hugues Capet (ligne légitime de la Royauté contre les Guise.)

Elle pourrait aussi être néerlandaise : *Huisgenoot* = Compagnon.

La plus sûre explication serait, cependant, celle-ci : on assiste, en 1519, à Genève, à une insurrection contre le Duc de Savoie au cri de « *Vivent les Eidgenoz !* » (*Eydgnoße, Eidgenossen*) c'est-à-dire, les alliés, les partisans d'un régime d'Association populaire. Bien que n'ayant pas encore, à proprement parler, de valeur religieuse, il fut appliqué aux Protestants : ne les accusait-on pas d'être des fauteurs de troubles, des agitateurs politico-religieux ? (1)

En ce qui concerne Piriac, il est assez probable que le mot HUGUENOT fut rapidement utilisé dans ce sens. La rue qu'il désigne n'était-elle pas, alors, habitée plus spécialement par des Protestants ? N'avait-elle pas la Chapelle Ste Marie, lieu de leur

(1) Cf : Dictionnaire « Catholicisme », au mot « Huguenot ».

culte (dont il subsiste encore aujourd'hui, un joli porche). Sans doute a-t-on voulu, au cœur-même du bourg, signifier leur rejet en leur appliquant ce qui apparaissait comme un sobriquet. Revanche de l'histoire : les protestants de passage à Piriac trouvent, dans l'église catholique du bourg, au bout de la « rue des Huguenots », les adresses et les indications concernant leur propre culte...

Ceux de nos lecteurs que cette page d'histoire locale incite à se documenter sur le Protestantisme, liront avec intérêt l'excellent ouvrage collectif publié aux Editions Privat sous le titre : « Histoire des Protestants en France ».

Emile Letertre

## CRÊPERIE

### LE BATEAU IVRE

\* BAR - GLACIER \*

CRÊPES - MOULES - HUITRES - SOUPE DE POISSONS

6, Quai-Jules-Sandeau LE POULIGUEN Tél. (40) 42.31.52

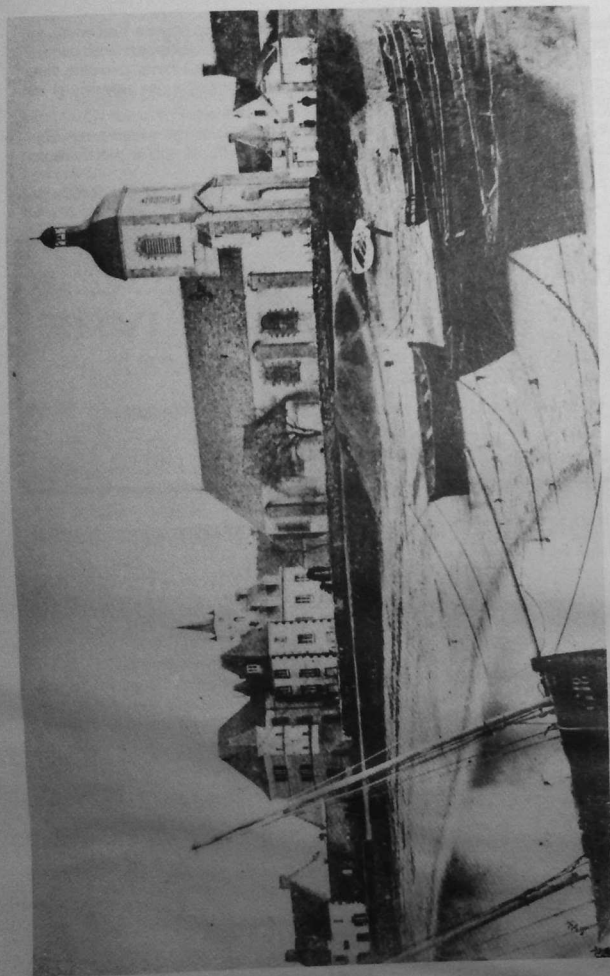
## ONT ÉTÉ BAPTISÉS A PIRIAC IL Y A ... 400 ANS...

*Le registre paroissial et notre reproduction parue dans notre précédent numéro ont posé un certain nombre de difficultés de lecture à nos lecteurs. Voici donc une transcription où, hélas, figurent encore quelques lacunes.*

Le vingt... jour de Juillet 1583 fut baptisée une fille à Guillaume Frogier (?) et de Suzanne Poytevin (?), sa femme, laquelle fut nommée Jeanne.  
Son parrain Messire Nicolas (le) Ribler, recteur de Piriac, et marraine Jeanne Durban (?), mariée à Fabien Santonec (?), son mari... ?...  
Le Goff (vicaire)

Le vingt... jour de Juillet 1583 fut baptisée une fille de Pierre Fardot et de Nicole Meshars (?) sa femme, et fut nommée Perrine.  
Son parrain Messire Nicolas (Le) Ribler, recteur et marraine Isabeau Lorans veuve de Perrin Le Potonig de Gogor, son mari  
Le Goff (vicaire)

Le ... jour de Juillet 1583 fut baptisée une fille de Martin Jarnio et Guillemette sa femme, qui fut nommée Marie et son parrain Jacques... et Ollivier Bom... et marraine Françoise Luca (?) mariée à Pierre Fay (?) et mari en for...  
N. Ribler (recteur)



- PIRIAC AUX ENVIRONS DE 1890 -  
NOTER : Sur cette photo, le clocher se situe au centre de l'église - la tour de la maison Sainte-Anne - la cloche servant de clocher.  
(DOCUMENT CHARLES THOBIE)



NDLR.  
La criée actuelle au centre de la photo.  
(Cliché Vasselier)

\*\*\*

## Le Novice du «Tamaris» Par Yves Le Scal

(aux Editions France Empire)

L'époque extraordinaire de la Marine à Voile suscite actuellement quantité de récits : navigations mystérieuses, fortunes de mer... Le genre est à la mode, mais il faut placer *Le Novice du «Tamaris»* d'Yves Le Scal dans un tout autre registre. Certes, le récit est, en effet, d'abord le voyage d'un trois-mâts parti de Bordeaux en 1887, pour Nouméa (Nouvelle-Calédonie). Passé le Cap de Bonne Espérance, il s'égaré dans l'Océan Indien et sombre dans les parages des Iles Crozet. Treize hommes échoués sur l'île aux Cochons tenteront vainement d'échapper à la mort. En fait, ce que nous résumons en style télégraphique est animé ici d'une manière prodigieuse par un écrivain qui est, en même temps, un vrai marin, un Homme de la Mer. On reste confondu devant la richesse et la précision d'un vocabulaire parfaitement possédé.

En vrai coureur des mers, cet homme qui a connu les grands voiliers de charge à grément carré qui hantaient naguère le port de Saint-Nazaire où il est né (en 1906) et où il vécut sa jeunesse, reconstitue avec une hallucinante vérité la vie de ces marins aux mœurs rudes, liés par le danger et le risque, déployant un courage inouï et parlant une langue fruitée, vigoureuse où passent les accents chantants de nos marins bretons. Ce métier terrible va exalter dans les profondeurs des êtres la forme désespérée de l'héroïsme quand éclateront les tempêtes qui anéantiront le navire.

Alors le récit prend des allures de drame shakespearien et wagnérien. Le poète qui nous a initiés aux rites quasi magiques de l'aventure marine, qui nous a fait sentir physiquement toutes les odeurs, tous les parfums, tous les souffles de cet univers, se fait chanter épique de la Mer, puissance délirante qui exalte la vie et la mort dans un déchainement aveugle et sans mesure avec les forces humaines. Et c'est à ce moment que se révèle la signification profonde de la destinée de ce «*Novice du Tamaris*». Ce jeune Jean-Yves, de 18 ans, qui embarque pour une traversée qui doit le consacrer matelot, sera confronté à la vie violente et rude d'un équipage, puis à la sauvagerie instinctive d'un groupe de naufragés qui luttent pour leur survie. Plus encore, l'événement tragique le jettera dans la révélation double du mystère de la vie et de la mort en lui-même et dans le cosmos. Tandis que les naufragés perdent toute humanité,

(Suite)



## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

*Cette année 83 a vu un afflux exceptionnel de lettres de lecteurs, complétées en Juillet et en Août par de nombreux entretiens lors des permanences tenues pour la première fois chaque mercredi par Pen Kiriak à la Mairie.*

*Voici une première déposition en deux volets :*

- chemin douanier,
- la vie des jeunes à Piriac

*qui nous paraît du plus haut intérêt et qui élève le débat en incitant à une réflexion fondamentale sur la gestion de la commune.*

### 1 - L'ENQUÊTE SUR LE CHEMIN DES DOUANES

Nous eûmes accès au rapport du commissaire enquêteur ; il nous est apparu que l'ensemble des intervenants (personnes privées, Mairie ou Syndicat d'Initiative) souligne la nécessité de maintenir le chemin des douanes accessible au public, en toute sécurité. Etant en parfait accord avec cette demande, nous avons eu un échange avec M<sup>r</sup> le Maire sur deux points : la procédure de l'enquête et les moyens qui seront utilisés pour entretenir le chemin.

#### a) La procédure :

Répondant à nos critiques concernant la procédure de l'enquête (absence de véritable information, et brièveté de l'enquête elle-même, réduction difficilement acceptable du public auquel on s'adresse), Monsieur le Maire a rappelé que, en cette matière, les élus locaux n'avaient aucun pouvoir, les directives venant de la Préfecture.

#### b) L'entretien du chemin :

Les sommes consacrées aux travaux ne sont pas encore débloquées (la ville contribuant pour une bonne partie) ; d'ici la fin de l'année devraient être connues la nature des travaux à effectuer (et donc les conséquences pour les propriétaires riverains) et la période à laquelle ils seront réalisés. Nous fîmes, oralement, deux observations à Monsieur le Maire, observations qui sont restées sans écho :

- la première sous forme de souhait : nous montrâmes notre accord pour que les travaux aillent jusqu'à une amputation des terrains privés, à la condition d'une part, que la nécessité d'une telle amputation fût prouvée tant par les circonstances présentes (étroitesse du chemin) que par celles à venir (sérieux et durabilité de la «réparation»), et que d'autre part, par un déplacement du talus, des clôtures, murets etc..., les travaux fussent les moins dommageables aux personnes expropriées.

- la deuxième sous forme de questions : si aux dégradations soudaines du chemin il faut répondre par des travaux importants qui revêtiront nécessairement un caractère exceptionnel, la question de l'entretien régulier sera-t-elle étudiée ? En effet la dégradation s'est manifestement accélérée depuis une dizaine d'années, et il ne semble pas que les actions du vent et de la mer en soient les causes premières. A côté de «La Sauvageonne», une rigole, anodine il y a cinq ans, est devenue un danger pour la circulation ; elle traverse la quasi totalité du chemin et continue de se creuser. A quoi rimerait une dépense importante pour la ville et le département, dans les travaux qui vont être exécutés, si, dans dix ans, faute d'entretien (et d'études), la même opération devait être réalisée cent mètres plus loin ? Peut-être y a-t-il un rapport entre l'importante urbanisation de ces dernières années, la transformation de terres agricoles en jardins d'agrément et une éventuelle modification du ruissellement des eaux pluviales ?

## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

### 2 - DE LA DÉFENSE DU SITE DE PIRIAC A QUELQUES INTERROGATIONS SUR LA VIE A PIRIAC, POUR LES JEUNES.

#### a) Introduction

Il y a quelques années, Piriac était une station balnéaire familiale : en pleine saison de tourisme, les habitants du pays, qui, le plus souvent, y travaillaient, étaient plus nombreux que les estivants ; peu de campeurs (mais beaucoup d'agriculteurs, donc une grande surface agricole sur la commune), et quelques maisons de vacances pour quelques heureux et privilégiés possédants, maisons dispersées sur un vaste territoire. Station familiale, ou plutôt, station de quelques familles centrées sur les enfants : peu nombreuses, elles se connaissaient et se reconnaissaient par leurs enfants et les jeux de ceux-ci ; les quartiers étaient nettement différenciés, il fallait des expéditions pour aller du Castelli à Port-aux-Loups en passant par «la sapinière». La vie traditionnelle piriacaise intégrait ce surplus d'habitants, dont la présence ne constituait pas le centre de l'activité locale. Je n'ai pas la compétence pour faire une analyse sociologique des modes de vacances à Piriac, et ce n'est pas l'objet de cette lettre ; je veux mettre simplement en évidence le fait qu'il y a une trentaine d'années, les mois d'été des petits Piriacais étaient une période de vacances normales, intégrées à leur vie, et qu'ils étaient pour les estivants, protégés par les familles, une période d'activités et de jeux sur un territoire si grand qu'ils pouvaient jouer à se dire qu'il était le leur.

Pour eux, sur le port, il y avait les baraques de Gros Jules, le billard parisien et le tir, et puis le manège. Il y avait le cutoir, les deux terrasses de café ; plus tard, il y eut Monette, qui ne fut jamais le bar du Castelli, et ce qu'elle représentait pour sa petite clientèle.

Aujourd'hui, il serait tentant de dire que rien n'a vraiment changé, que les choses ne sont que modernisées : mêmes baraques (les jeux électroniques ont remplacé le tir et le billard) et mêmes propriétaires, mêmes terrasses, cutoir éclairé et bar du Castelli (qui ne sera sans doute jamais chez Lulu). Sous cette apaisante et rassurante continuité se cachent des bouleversements, des ruptures ; cette continuité n'est que la marque d'une absence de prise en compte des changements survenus à Piriac, elle ne pourra bientôt plus servir d'alibi à l'absence de «politique culturelle».

Reprenons au début : en pleine saison, les 1100 Piriacais sont noyés par les 20 000 (ou plus) estivants ; une grande partie des habitants travaillent en dehors de Piriac, les activités traditionnelles (pêche, conserverie, agriculture et artisanat (le vrai : forgeron...)) ont perdu de leur importance ou même disparu. Seules les activités directement liées au tourisme de «LA» saison se sont développées, parfois au détriment des autres (on ne peut pas trouver un lacet de chaussure en hiver, pas de fil, pas d'aiguilles ; il est possible d'imaginer que, comme cela s'est déjà produit dans certains villages des côtes vendéennes, qu'un «gros» commerce d'été fera disparaître le «petit», indispensable le reste de l'année). Renversément : la population intermittente est largement majoritaire, ceux qui font la vie du village durant les trois-quarts du temps doivent gérer leur propre intégration à ce torrent, grouillant et bruyant de la saison (2 ou 3 mois), qui est devenu, que cela plaise ou non, le centre des activités. Renversément : Piriac est devenue une ville, le tissu urbain recouvre de plus en plus la commune, et les mailles de ce tissu sont de plus en plus serrées. Piriac est toujours une station familiale, mais centrée sur les parents, et non plus sur les enfants. Ce ne sont plus quelques maisons de vacances, mais des résidences secondaires, lieux d'investissements des seuls parents, pour eux seuls. Pour prendre une image forte (mais peut-être inexacte) aux temps de l'enfance reine (dans des familles privilégiées) dans un monde d'adultes, succèdent les temps où l'

## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

adultes, chantant, voire adulant et même singeant l'enfance et la jeunesse, règnent en maîtres (celle-ci n'ayant de place que dans le domaine des signes pour eux-mêmes et de leurs échanges simples, celui de la consommation, des jeux vidéo... Changement de mœurs : le port, qui était avant tout un lieu d'activités, est devenu, le soir venu, pour une jeunesse sans territoire, l'aire fascinante où elle vient s'échouer : monde de signes qu'elle croit être siens et où elle se reconnaît, mais dont elle n'est qu'un des éléments indispensables - la figuration - pour qu'il s'y développe une activité commerciale rentable).

Ces réflexions sont sans doute peu intéressantes à lire, et n'ont peut-être pas à être si générales (il semble que Lérat ne soit pas concerné de la même façon). Elles m'ont permis de comprendre, moi qui fut enfant privilégié et qui est, aujourd'hui, père inquiet, pourquoi mes souvenirs, idéalisés m'ont empêché de voir la difficulté de l'animation à Piriac l'été, comment un cadre apparemment inchangé pouvait recouvrir des réalités totalement différentes.

### B) Quelques propositions concrètes pour une discussion :

- C'est un problème urgent : autant de jeunes auxquels il n'est rien proposé, qui n'ont pas les moyens de se prendre en charge peuvent avoir des comportements qui peuvent aller jusqu'à créer des incidents ; tous les éléments sont réunis pour qu'il y ait, par exemple au Castelli des réactions anti-jeunes.

- Sans chercher à polémiquer, les élus locaux, qu'ils soient en partie responsables ou non de la transformation de Piriac, ne sont pas là uniquement pour gérer les bénéfices à tirer d'un tel afflux de population durant l'été ; ils doivent s'occuper de ce problème. Je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de villes de 15 ou 20 000 habitants qui ne possèdent aucune structure d'animation ;

- Cette structure d'animation aurait à régler les difficultés suivantes :

- ne pas accentuer la coupure entre les estivants et les Piriacais,
- ne pas être un surcoût pour une petite commune.

On pourrait envisager que plusieurs communes s'associent pour la mise en place d'une structure d'animation qui soit «rentable» et efficace en dehors de la «saison» (qui permettrait d'atteindre un nombre suffisant d'habitants pour que certaines activités puissent être envisagées et d'en diminuer les coûts) ; durant la «saison» cette même structure continuerait à développer son programme de base, les estivants pouvant s'y intégrer ; à son programme de base elle ajouterait pour la population des vacances la diffusion de manifestations culturelles et les moyens d'animation pour les jeunes. Ceci supposerait que cette structure d'animation soit souple, qu'elle s'étoffe en personnel et en moyens matériels durant la saison. Là encore, l'association des communes pourrait être étudiée. L'animation des jeunes doit conduire à une prise en charge par eux-mêmes de leurs activités ; dans tous ceux qui fréquentent Piriac, il y en a sûrement qui font, ou auraient envie de faire, du sport, de la musique, du théâtre... Une condition nécessaire à l'animation est qu'ils aient effectivement un lieu ; construire un tel lieu, sans être sûr du résultat, pour 2 mois serait une absurdité ; aussi faudrait-il envisager des structures mobiles. Une fois la saison terminée, ces structures pourraient être installées dans les villes voisines (le coût serait ainsi réparti entre les utilisateurs).

Une politique culturelle coûte cher, mais il y a moyen d'en réduire le prix : des objectifs simples et concrets (plus d'animation que de «création»), des moyens modestes (et peu spectaculaires), et l'association. On peut penser aussi qu'il y aurait des subventions. Il faut surtout la volonté.

P.R.

## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

### ACTIONS CONCERTÉES

Nous apprenons à l'occasion que dans tel ou tel secteur de la commune des actions concertées sont entreprises soit auprès de la Municipalité, soit auprès de l'Administration, pour porter remède à des déficiences constatées et cela dans l'intérêt général des personnes concernées. Nous souhaitons que ceux de nos adhérents qui participent à ces actions en fassent part à notre association afin qu'elle leur apporte son appui ou tout au moins s'en fasse l'écho.

Il va sans dire que cette remarque ne vise pas les actions individuelles, l'Association n'étant pas faite pour défendre les intérêts privés de chacun de ses adhérents.

### QUALITÉ DE LA VIE

Plusieurs de nos adhérents nous ont fait part de leur satisfaction : les sacs-poubelles disposés sur un grand nombre de points de la commune semblent régulièrement vidés et leurs abords soigneusement nettoyés. On se doit de remercier les employés communaux pour ce travail ingrat. Il reste à convaincre les usagers de participer à cet effort de propreté (voir action des Amis de la Nature citée dans ce numéro).

### ASSAINISSEMENT

Piriac sur Mer, le 25 Août 1983

Monsieur le Commissaire de la République,

La pollution des côtes de Piriac est bien connue des pouvoirs publics après l'hécatombe de poissons de l'an dernier et les intoxications alimentaires de cette année, consécutives à la consommation de mollusques avariés.

Les causes réelles ne sont ignorées de personne, il faut citer : les rejets dans les eaux fluviales, qui les véhiculent à la mer, des déchets agricoles et industriels et l'absence ou l'insuffisance d'un réseau d'assainissement, conduisant les eaux usées des ménages vers une station d'épuration.

Si la solution aux nuisances des résidus industriels et agricoles ne peut être trouvée que par une concertation des ministères intéressés, pour ceux des ménages, elle reste du ressort des autorités locales, départementales et régionales.

En effet, devant le développement de la durée des vacances et des loisirs, les municipalités, en liaison avec la direction départementale de l'équipement, ont autorisé la construction de nombreuses résidences secondaires, percevant d'ailleurs à cette occasion une taxe locale d'équipement.

## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

La généralisation du service d'eau a encore aggravé le problème car, elle n'a pas été accompagnée du développement parallèle de l'assainissement et ceci, malgré la perception d'une taxe du même nom sur toutes les factures d'eau, même pour ceux qui ne bénéficient pas du tout à l'égoût.

De ce fait, les habitants, pour évacuer leurs déchets domestiques, ont opté à leur corps défendant entre trois solutions :

- l'utilisation de puisards, pourvus de gravier ou de sable, filtrant les eaux que le terrain absorbe et de ce fait arrive rapidement à saturation et parfois à la limite de la résurgence, surtout quand le terrain est de surface limitée ou que la saison est humide.
- l'écoulement dans les fossés à ciel ouvert. Dans ce cas, les eaux croupissantes, dégagent vite une odeur nauséabonde avec la chaleur de l'été.
- le rejet à la mer, qui souille le rivage et transforme en cloaque des lieux agréables. Ceci ne met pas en cause les riverains qui préféreraient bénéficier de moyens plus hygiéniques d'évacuation.

Je ne citerai qu'un exemple, bien qu'il en existe certainement d'autres dans la commune, il s'agit de la plage du Closio et la municipalité connaît bien la question puisque, en début et en cours de saison, elle doit procéder au nettoyage de cette plage. Si les eaux de ce site étaient analysées en période estivale, on serait édifié sur leur qualité.

Il serait regrettable qu'une solution n'intervienne qu'après une épidémie ou des maladies infectieuses toujours à craindre et je pense qu'il est préférable de prévenir ce risque.

Le seul remède serait de généraliser le réseau de tout à l'égoût. J'en ai parlé à Monsieur le Maire qui m'a fait remarquer que pour obtenir des prêts, il fallait préalablement bénéficier de subventions, dont l'attribution est du ressort de l'administration.

Sans connaître le détail du budget de Piriac, on peut penser que le nombre de résidences secondaires permettrait de dégager des ressources suffisantes en taxes foncières et d'habitation pour assurer l'amortissement des emprunts et la taxe locale d'équipement, perçue lors de la construction de ces maisons, aurait pu permettre l'autofinancement partiel des travaux.

Sur les feuilles d'impôts locaux de 1983, la part de la commune est de 43 %, celle du département de 53 % et celle de la région de 4 %. Il serait donc logique que ces entités administratives participent au financement, d'autant qu'une partie importante des estivants proviennent de Loire Atlantique et des Pays de Loire.

Cette correspondance a pour unique objet de vous exposer ce que ressentent des familles attachées à Piriac depuis de nombreuses années, face à une situation qui se dégrade et qu'ils souhaiteraient au contraire voir s'améliorer.

Je souhaite que cette démarche reçoive de vous-même et de l'administration l'attention qu'elle mérite et qu'elle débouche sur un accord de subvention permettant à la municipalité de poursuivre son action vers une meilleure qualité de vie des Piriacais...

Veillez agréer...

## NOS LECTEURS ONT LA PAROLE

### A NOS CORRESPONDANTS

Il nous arrive de recevoir du courrier non signé : de nos adhérents ? de simples correspondants ? Nous ne pouvons pas le savoir et nous le regrettons vivement.

Il nous arrive également de recevoir des demandes d'intervention par appel téléphonique... anonyme !

L'anonymat est toujours méprisable. Il est aussi de la part de personnes sans malveillance une marque de méfiance vis à vis de nous, mettant en doute notre discrétion, sinon notre impartialité.

Nous ne pouvons répondre à ces correspondants alors que, souvent, les sujets abordés mériteraient un échange.

Un conseil donc : n'omettez jamais de personnaliser les lettres que vous nous adressez en y apposant vos nom et adresse : soyez assuré de notre totale discrétion, votre identité n'étant dévoilée que si vous nous en donnez l'ordre exprès.

### Communiqués de Presse du 3 Août 83 :

La Section de SAINT-NAZAIRE de l'UNION TOURISTIQUE les Amis de la Nature déplore qu'après un mois de vacances certaines de nos plages soient dans un état de propreté douteux alors que de nombreux sacs jalonnent nos côtes et que chacun peut y déposer ses emballages vides de pâtisserie, de glaces, de friandises, de tabac, de boissons...

Après avoir condamné les transporteurs pétroliers, l'utilisation abusive d'engrais qui fait qu'après les inondations que nous avons connues le littoral ait été empoisonné et les coquillages rendus impropres à la consommation.

Elle déplore l'attitude des petits pollueurs qui gâchent le séjour de l'ensemble des estivants par leur manque du plus élémentaire savoir vivre.

En conséquence les Amis de la Nature entreprendront une action de nettoyage le jeudi 4 août à 9 H 30 sur la plage de Pors-er-Ster à PIRIAC. Ils invitent toutes les personnes respectueuses de la Nature à se joindre à eux sur cet endroit particulier mais aussi à prendre le même type d'initiative ailleurs.

Il n'en coûtera à chacun qu'un peu de temps et les plages retrouveront une propreté qu'elles n'auraient jamais dû perdre.

Parallèlement, ils demandent aux pouvoirs publics de les seconder en ajoutant ici où là des poubelles et de veiller fréquemment au remplacement des sacs.

### ... puis du 12 Août :

#### OPERATION PLAGE-PROPRE RÉUSSIE

A l'initiative de l'Association : « Les amis de la nature », plus de 120 campeurs, âgés de 2 à 76 ans, sont descendus sur la plage de Pors-er-Ster le jeudi 4 août afin de participer à l'opération « Plage-Propre ». En une heure, le nettoyage était effectué et le sable avait retrouvé la propreté qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Les « Amis de la Nature » déplorent à nouveau que tant d'emballages vides et de débris de toutes sortes jalonnent nos côtes. Ils souhaitent que le même type d'action soit entrepris par toutes les personnes respectueuses de la nature.

## COMPLAINTE SUR LE BRUIT

L'un de nos lecteurs nous accuse d'ignorer l'un des maux de notre époque : le bruit. Nous n'en avons peut-être, à tort, jamais parlé de façon explicite, ce sera donc fait.

Il est évident qu'une concentration subite sur deux mois de l'année de 20 à 25 000 personnes dans une commune de 1 200 habitants entraîne des nuisances diverses, dont le bruit n'est pas l'une des moindres. Nous savons que tout récemment un groupe de personnes a remis au Maire de la commune une pétition : le bruit nocturne dépassant dans leur secteur la limite du supportable.

Nous savons aussi que le bruit peut entraîner la violence, des faits très regrettables nous ont été révélés par la grande presse, nous ne pouvons l'ignorer.

Notre correspondant a raison, le bruit est l'une des nuisances de notre époque. C'est pour les responsables des communes un souci supplémentaire qu'ils ne peuvent éluder. Il leur faudra, si ce n'est déjà fait, donner aux gendarmes des consignes précises et strictes pour qu'ils opèrent des contrôles auprès de ceux qui, par leurs excès, nuisent à la paix et à l'équilibre du plus grand nombre.

Les Pouvoirs Publics commencent à s'en émouvoir, mais ce qui est perçu à la tête ne doit pas être ignoré à la base.

Lorsque le bruit devient nuisance, il est vain de parler de qualité de la vie.

LE NOVICE DU «TAMARIS» (suite de la page 13)

lui, au contraire, accède à la contemplation intérieure, par la puissance du silence, contemplation réservée aux purs et aux forts : «quelque chose de plus fort que l'homme faisait se gonfler la mer. Quelque chose de plus fort que l'homme circulait dans le monde... Cette force-là était faite d'amour et non de haine...»

«Car «Le Novice du Tamaris» est une tentative pour essayer de saisir - au milieu des aspects passants de cette réalité fugitive - ce que nous croyons être l'une des vérités les plus permanentes de l'âme humaine devant l'écoulement de la vie», écrit l'auteur dans une post-face essentielle. Il ajoute : «A savoir les forces inimaginables du cœur de l'homme quand celui-ci a été mis, par le jeu des lois de la vie elle-même, en mesure d'entendre sa grande voix éternelle... La nature impose une contrainte à chaque existence pour en dégager toute la force spontanée et chacun répond un jour à cette sollicitation par un acte de vie... qui est, d'une certaine manière, la Nature se répondant à elle-même, le son de sa propre voix ...»

Oui, tout dans la vie est fortuit, banal, anodin. Et, néanmoins, paradoxalement, tout peut-être signe et révélation. C'est pourquoi «Le Novice du Tamaris» est bien un livre initiatique. D'ailleurs, la manière dont cette tragique aventure de mer fut connue au monde, tient d'une sorte de miracle : un albatros, ayant parcouru 5000 kms à travers l'Océan Indien vint s'abattre, épuisé, sur une grève australienne. Il portait au cou un message de détresse ! Quel fantastique et merveilleux symbole pour l'auteur qui est, non seulement, un amoureux de la Mer, mais un écrivain de grande race, un poète d'une rare sensibilité, mais surtout un penseur dont la vie même est une longue et riche méditation sur le sens de notre existence.

A ceux dont le cœur est ouvert et disponible, Yves Le Scal propose un message «illuminateur des âmes», à travers un récit d'une bouleversante humanité.

Sous ce pseudonyme se cache un grand ami de Piriac sur Mer, un des fils d'Alphonse de Châteaubriant.

Yves Cosson  
de l'Académie de Bretagne

## ANIMATION ESTIVALE

### MOMENTS MUSICAUX ET LITTÉRAIRES

En cette fin d'été c'est la clôture de notre animation estivale. Nous en ferons ensemble le bilan.

#### Tout d'abord en Juillet :

Une conférence d'Yves COSSON, professeur honoraire de la Faculté des Lettres de Nantes et Secrétaire Général de l'Académie de Bretagne.

Le sujet proposé était le suivant : «Saint-Exupéry, un aventurier du monde moderne». Le sujet était pourtant séduisant, il a été traité avec flamme et compétence. Mais soyons clairs, soyons francs : ce fut un demi-échec : il y avait peu de monde. La contre-partie de cette faible assistance fut l'établissement d'un dialogue entre le conférencier et le public, d'où naquit un débat animé et un échange très vivant.

Mais de cette expérience nous devons tirer un enseignement pour l'avenir.

#### Concerts à l'église :

Quatre concerts en Août, c'est sans doute trop sur un seul mois. Certainement pour les organisateurs il faudra être attentifs, l'an prochain, à l'étalement des concerts à partir du 15 Juillet.

**Le premier concert, le 3 Août**, donné par l'ensemble instrumental Jacques IBERT, cette formation était constituée de trois instruments à vent : flûte, hautbois, basson et d'un clavecin.

Au programme J.S. Bach, J.P. Rameau, J.J. Quantz. La présentation et le commentaire des œuvres étaient assurés par C. Saumon, basson, musicologue et professeur à l'Ecole Nationale de Musique de la Creuse. La présence soutenue du basson soulignait dans sa gravité les partitions du hautbois et de la flûte, tandis que le clavecin apportait par sa présence finesse et légèreté.

**Le 17 Août**, c'était l'ensemble MARIGNAC-GENEVE. Les années précédentes cet ensemble était venu avec sa grande formation de quinze musiciens d'instruments à cordes, mais en raison des frais de transport, sans cesse croissants, cet ensemble présentait sa petite formation : son quintette, deux violons, deux altos, un violoncelle. C'est l'excellent violoniste argentin, le Maître Roberto SAWICKI, qui animait et dirigeait ce quintette. Au programme : œuvres de J.H. Haydn, A. Dvorak et W.A. Mozart. Concert de qualité, tant par le choix des œuvres que par leur parfaite exécution. A l'issue des applaudissements, deux bis, choisis comme deux perles fines dont Roberto Sawicki a le secret, laissèrent le public sous le charme.

**Le mardi 23 Août** : orgue et hautbois : Elisabeth WILSON et Michel TIZON, deux amateurs de très haut niveau qu'on réentend toujours avec le même plaisir. C'est en effet la cinquième année qu'ils reviennent jouer à Piriac qu'ils connaissent bien par ailleurs et où ils retrouvent de très nombreux amis, notamment dans l'audition.

**Le dimanche 28 Août enfin** : guitare et violon, mariage inhabituel et pourtant deux instruments qui se complètent à merveille. Public trop restreint sans doute, mais public conquis tant par le choix des œuvres que par la qualité de leur exécution. J.F. DELCAMP, guitariste, et J.P. BRUN, violoniste, tous deux professeurs à l'Ecole Nationale de Musique de Brest et membres de formation nationale, avaient inscrit à leur programme des œuvres de J.S. Bach, F. Gragnani, C. Giuliani et Paganini.

## ANIMATION ESTIVALE

### BILAN

Il paraît donc certain maintenant que si nous devons reprendre des conférences l'an prochain, il faudrait alors trouver une autre forme.

En ce qui concerne la musique, il se confirme qu'il existe à Piriac, l'été, un public pour s'intéresser à la musique classique. L'important c'est l'information. Nous tenons à remercier la Municipalité du concours qu'elle nous a apporté en mettant à notre disposition deux fois de suite une voiture équipée de haut-parleur. Autre constatation, après le 25 Août, il est trop tard pour présenter un concert.

C'est avec satisfaction que nous avons reçu un écho à l'appel lancé au cours d'un concert pour assurer la relève de la petite équipe du départ qui commence à «blanchir sérieusement sous le harnois». Nous espérons que cette démarche sympathique fera école et que d'autres bonnes volontés se joindront à celle qui vient de se manifester ●



Elisabeth WILSON et  
Michel TIZON  
←

Ensemble  
Jacques IBERT  
→

## ANIMATION MUSICALE

### LES PROJETS D'ANIMATION HORS SAISON A PIRIAC

La municipalité de Piriac a pris l'initiative de lancer un programme d'animation pendant la période non estivale c'est-à-dire d'Octobre 83 à Mars 84.

Quatre ou cinq séances seraient programmées pouvant intéresser un public large-échelle des âges, et variées en centre d'intérêt.

Ont été retenus :

- un spectacle de chanson contemporaine
- un fest noz : musique et danse celtique
- un concert de rock ou de jazz
- un spectacle cabaret (variétés)

Ces quatre manifestations au foyer socio-culturel.

- un concert de musique classique, à l'église.

Ce dernier concert serait organisé sous l'égide de la Direction Départementale de la Musique, il serait le prolongement de l'initiation musicale faite le même jour aux élèves des Ecoles. Ce serait une application concrète.

Le budget - dépenses globales ne devrait pas atteindre 10 000 francs.

La contrepartie - Recettes serait assurée comme suit :

- un abonnement pour l'ensemble de ces séances
- 100 francs par personne
- 150 francs pour un couple
- 200 francs pour une famille (enfants jusqu'à 16 ans)
- 50 francs pour un enfant seul (de 7 à 16 ans)

Enfin le prix des entrées individuelles, hors abonnement, serait pour un spectacle de 35 francs et de 20 francs pour les enfants.

Avant de lancer définitivement l'opération, la municipalité joue la carte des Associations.

Elle demande à chacune d'entre elles de placer 10 abonnements parmi ses membres, si cet objectif est atteint, l'équilibre du budget serait assuré puisqu'il existe 10 associations qui fonctionnent sur la commune. Avis favorable de principe acquis.

Fin septembre, la Commission extra-municipale se réunira à nouveau pour faire le point et lancer définitivement l'opération. ●



Notre précédent numéro a évoqué brièvement l'impact du développement du tourisme en presqu'île guérandaise.

Notre propos intervient plus de dix ans après la publication par un groupe de géographes : «Un dossier noir, le tourisme en presqu'île».

Depuis, rien n'a été tenté pour canaliser ce flux qui peu à peu transforme, en mal hélas, le pays.

Dans les statistiques d'accueil nous avons recensé les principales structures. Le tableau qui a regroupé les chiffres a malheureusement été faussé par une invasion de deux ou trois données. D'autre part quelques rectifications sont arrivées entre temps. Nous croyons donc opportun de publier à nouveau le tableau, corrigé entier.

Il nous faut préciser en commentaire que les évaluations de capacité d'accueil sont bien celles concernant le nombre de RESIDENTS SIMULTANES et non pas le nombre de PASSAGES.

D'autre part la méthode consistant à évaluer la population d'après la quantité de farine consommée est désormais abandonnée.

Jusqu'à l'an dernier la durée moyenne d'un séjour estival était d'environ trois semaines. Il semblerait qu'en 1983 cette durée soit sensiblement rétrécie. Pour la saison totale il est possible que Piriac par exemple voit «passer» 35 000 personnes, par contre la population fixe n'a pas dû atteindre 15 000 personnes.

Si, à Piriac, les loueurs de meublés sont encore très réticents pour louer à la semaine ou au week-end, ce n'est plus le cas de La Baule où une forte demande de locations de quinzaine se fait jour. Une organisation privée a même lancé le «séjour à la carte» (Orion). La généralisation des «forfaits séjour» comme cela se pratique beaucoup ailleurs, fixerait une nouvelle couche de touristes en leur permettant de mieux connaître notre pays.

Nous reviendrons ultérieurement sur le cas du Parc Naturel de Brière, qui élargi à la presqu'île pourrait ouvrir des possibilités immenses tout en protégeant mieux le patrimoine naturel et humain à l'image par exemple du Musée National Suisse de Plein Air de l'Habitat Rural. ●

Nombre de personnes( )	Hôtels	Colonies vacanc. *	Pensions Maisons	Gîtes Ruraux	Villages Vacanc. Divers	Campings	Héberg. privé max.	Meublés	Resid. second.	Capacité maxi d'accueil	Populat. hivern. (approx.)
LA BAULE	49 (1500)	7 (1150)	16 + 5 (862)	0	3 (280)	7 (720)	10 000	8241	6788	46 800	15 000
ASSERAC	1 (9)	0	0	11 (22)	0	3 (135)	1 000	n.c.	n.c.	2 100	1 000
MESQUER	1 (26)	3 (180)	1 (6)	0	2 (500)	8 (980)	1 200	1 500	929	10 500	1 200
PIRIAC	4 (58)	3 (500)	0	2 (8)	1 (248)	13 (3500)	1 300	1 500	1 014	16 500	1 300
LA TURBALE	0	4 (261)	0	4 (6)	2 (1960)	6 (1800)	2 000	1 260	932	12 700	3 500
GUERANDE	7 (59)	4	0	6	0	-	n.c.	80	n.c.	n.c.	9 500

\* plus les camps de toile, temporaires

## Sommaire

Assemblée Générale 1983	1
Voeux adressés aux Autorités	4
L'arbre et l'eau	6
Le sentier douanier	8
Nouvelles féodalités	9
Rue des Huguenots	10
Il y a 100 ans...	12
Le Novice du «Tamaris»	13
Nos lecteurs ont la parole	14
Complainte sur le bruit	20
Animation musicale	21
Tourisme	24



### Rédaction et Administration :

14, route de kervin - Piriac-sur-Mer - 44420 La Turballe - 16-40/ 23.31.60

Directeur-Gérant : Jacques BACHELIER

Abonnement 1983 : 40 francs - CCP 85 95 B Nantes

Cotisation/Abonnement jumelés 70 F. - Prix du numéro : 11 F.

Publication périodique N°20 - 3<sup>ème</sup> trimestre 1983

Commission Paritaire N° 62009 ASS

Dépôt légal : 3<sup>ème</sup> trimestre 1983

Les articles publiés ne peuvent être reproduits qu'avec l'accord exprès de la rédaction.

Identification ISSN 0222-9854 - Minist. 183170